



Berchem-Sainte-Agathe, le 19 décembre 2012.

Objet : Conseil communal du 10.12.12 – interpellation de M. LURQUIN concernant l'arrêt du tram 19 Place Dr Schweitzer.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à l'interpellation de M. Lurquin à propos de l'arrêt du tram 19 Place Dr Schweitzer.

Nous avons convenu avec Bruxelles Mobilité que le chantier de la rénovation de la Place Dr Schweitzer soit terminé pour le 31 août 2012 (à l'exception de la zone des bâtiments à démolir).

Pour des **raisons internes à Bruxelles Mobilité**, ce planning n'a pas été respecté et les arrêts du tram 19 Place Dr Schweitzer n'ont pu être remis en service.

Il faut savoir que **les barrières de protection** (modèle atypique) à placer sur l'embarcadère vers De Wand ainsi que les abribus (modèle également atypique) **n'ont pas été commandés à temps par Bruxelles Mobilité** et sont **toujours à ce jour en fabrication**. Pour la STIB, le placement de **ces barrières est une condition incontournable à la remise en service de l'embarcadère**.

Effectivement, pour **la STIB**, le problème n'existe pas et celle-ci **rejette la responsabilité sur Bruxelles-Mobilité**.

Depuis le 1er septembre 2012, **nos services interviennent sans relâche auprès de Bruxelles Mobilité** afin d'améliorer la situation des utilisateurs de la Place Dr Schweitzer, notamment **en exécutant des mesures d'office** (placement de plaques de signalisation, rafraîchissement des marquages routiers, découplage des feux tricolores, amélioration et sécurisation des cheminements piétons, placement d'abribus provisoires...) et ce **en vertu des dispositions de l'article 135 de la NLC**.

Le **28 novembre 2012, en accord avec la STIB**, nous avons **remis en service l'arrêt en direction de Grand-Bigard** tout en plaçant sur l'embarcadère vers De Wand un **rideau de barrières nadar** empêchant la traversée intempestive des piétons.

A ce jour, nos demandes à Bruxelles Mobilité pour trouver une solution provisoire garantissant la sécurité des utilisateurs de l'embarcadère vers De Wand sont restées vaines.

Bruxelles Mobilité nous a assuré que les barrières de protection seront placées la semaine du 17 décembre 2012.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE